

«La gestion offshore n'est pas synonyme d'argent non déclaré»

Propos recueillis par Yves Hulmann, Zürich

Secret Bancaire - Pour le professeur Teodoro Cocca, spécialiste de la gestion de fortune, les banques suisses doivent à nouveau mettre en avant leurs atouts traditionnels. Elles devront aussi améliorer la qualité de leurs services

Spécialiste de la gestion de fortune, Teodoro Cocca est professeur à l'Université Johannes Kepler de Linz. Il est aussi chargé de cours à l'Université de Zurich. Loin de peindre le diable sur la muraille, il estime que les banques suisses continuent d'avoir un avenir dans la gestion de fortune. Leur modèle d'affaires doit toutefois être remis en question.

Le Temps: Dans un article publié en juin dernier, vous jugiez des retraits massifs de fonds des banques suisses comme un scénario improbable. Etes-vous toujours de cet avis après l'accord conclu entre la Suisse et les Etats-Unis?

Teodoro Cocca: Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de l'accord conclu entre la Suisse et les Etats-Unis sur le secteur de la gestion de fortune en Suisse. Il faudra voir comment les clients réagiront lorsque des dossiers seront transmis au Tribunal administratif fédéral et quelles seront les décisions prises par cette instance. De plus, on ne sait pas comment les Etats-Unis réagiront s'ils obtiennent un nombre plus faible que prévu de dossiers.

Globalement, les résultats de l'accord signé mercredi ne sont pas si mauvais que cela compte tenu des fortes pressions récemment exercées sur la Suisse et sur UBS. Néanmoins, les clients internationaux des banques helvétiques suivent ces développements avec une certaine inquiétude. Ils voient qu'il n'est pas si difficile de mettre sous pression une banque suisse pour que celle-ci livre des noms à des autorités étrangères. Si l'affaire UBS a pu être résolue de manière correcte, je serais plus inquiet si d'autres banques helvétiques devaient à leur tour être poursuivies par le fisc américain.

Longtemps, le modèle d'affaires de nombreuses banques suisses a été basé sur la gestion offshore. Ce concept a-t-il encore un avenir?

Dans l'ensemble, oui. Car la gestion offshore n'est pas synonyme d'argent non déclaré. Elle ne se résume pas à ce seul aspect. D'une part, il faut rappeler qu'une grande partie de cette activité est tout à fait légale. D'autre part, l'aspect fiscal ne figure pas au premier plan pour les clients en provenance d'Asie, d'Amérique latine ou du Moyen-Orient. Pour ceux-ci, l'effet de «valeur refuge» que représente la Suisse et la protection de la sphère privée restent des arguments importants. Bien sûr, chaque petite banque privée suisse n'a pas les moyens financiers d'investir dans ces marchés. Certaines banques misent aussi sur la stratégie inverse, en renforçant leur présence «onshore» sur place en Europe.

Quels points forts les gérants de fortune suisses devront-ils mettre en évidence à l'avenir?

Les banques privées doivent tout d'abord mettre en avant leurs points forts traditionnels, comme la sécurité offerte par la Suisse. Aucune autre place financière internationale ne peut se targuer de caractéristiques comme une monnaie forte, un environnement politique stable et une offre de services financiers extrêmement professionnelle.

La place financière suisse a aussi l'avantage de sa grande diversité: on y trouve aussi bien des cabinets d'avocats d'affaires spécialisés, des conseillers fiscaux que des gérants de hedge funds. Peu d'autres places financières peuvent proposer un tel «paquet» de services dans un seul endroit. Par ailleurs, les établissements suisses peuvent se démarquer en offrant des services de private banking de haute qualité.

Qu'est-ce qu'une «haute qualité»?

Cela va au-delà d'une simple qualité du service. Les banques doivent être plus attentives à deux éléments. D'une part, la performance. D'autre part, les conflits d'intérêts. Leur modèle d'affaires doit être réellement conçu dans l'intérêt des clients, en tenant compte aussi d'aspects tels que les rétrocessions.

La distinction entre fraude et soustraction fiscales a-t-elle encore un sens?

Aux Etats-Unis, la distinction entre fraude et soustraction fiscales n'est pas aussi respectée qu'en Suisse. Toutefois, avec l'accord lié à UBS, il est intéressant de noter que seuls les délits de fraude fiscale et les cas graves de soustraction fiscale justifieront une transmission de données aux autorités américaines. Indirectement, cela signifie donc qu'une distinction entre fraude et soustraction fiscales continue d'être faite. La soustraction reste ainsi considérée comme un délit jugé moins grave que la fraude.